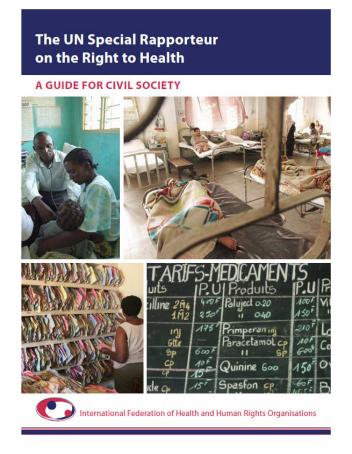


INTERNATIONAL FEDERATION OF HEALTH AND HUMAN RIGHTS ORGANISATIONS

Plan de Session de Formation

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé & la société civile



Développé par : Alicia Dibbets Traduit par : Raphaëlle Rafin

La Fédération Internationale des Organisations de Santé et de Droits de l'Homme (IFHHRO)

La IFHHRO compose un réseau unique d'organisations actives dédiées à la protection et à la promotion des droits de l'homme liés à la santé. Ses membres et observateurs sont des groupes de droits de l'homme qui s'intéressent aux violations de droits relatifs à la santé, des associations médicales impliquées dans un travail sur les droits de l'homme, ainsi que des organisations qui ont été créées spécifiquement dans le but de mobiliser les travailleurs de la santé autour de la protection des droits de l'homme.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : www.ifhhro.org

Copyright © IFHHRO, 2009

Ce plan de session peut être reproduit à condition que sa source soit spécifiée. La IFHHRO accepte volontiers les propositions de traduction. Des copies du plan de session sont disponibles, sur demande, dans d'autres formats.

Pour plus d'informations : *ifhhro@ifhhro.org*

Couverture: couverture d'une publication de la IFHHRO



Objectifs d'apprentissage

- Acquérir des connaissances sur le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé
- Comprendre les manières par lesquelles la société civile peut être impliquée dans le travail du Rapporteur spécial



Groupe cible

Les personnes ayant des connaissances de bases sur les droits de l'homme en général, et sur le droit à la santé plus particulièrement.



Durée

90 minutes



Matériel

- Papier de couleur rouge et de couleur bleu
- Feuilles de tableau de conférence
- Marqueurs



Outils pédagogiques

- 1. Publication de la IFHHRO Le Rapporteur spécial sur le droit à la santé : Guide à l'attention de la société civile. Ce guide peut être commandé à l'adresse suivante : www.ifhhro.org ou téléchargé sur www.ifhhro.org/files/guide 2009.pdf
- 2. Quiz (sans les réponses)
- 3. Quiz (avec les réponses)
- 4. Groupes de travail: les affaires
- 5. Liste complète des affaires
- 6. Les affaires: situations et suggestions de réponses



Plan de session

Préparation

Demander ou imprimer un exemplaire de l'Outil Pédagogique 1 pour chaque participant. Copier/Coller les affirmations du quiz des Outils Pédagogiques 2 et 3 dans une présentation PowerPoint. Créer une diapositive pour chaque affirmation.

Prévoir un nombre suffisant d'exemplaires de l'Outil Pédagogique 4, et les découper selon les lignes.

Découper les feuilles de papier rouge et bleu en cartes de format A6. Chaque participant doit avoir une carte bleue et une carte rouge. Si des exemplaires du Guide de la IFHHRO sont utilisés, les cartes peuvent être insérées à la fin des livrets destinés à être distribués.

Coller plusieurs feuilles de tableau de conférence ensemble et y dessiner quatre colonnes. Inscrire les titres suivants en en-tête de chaque colonne :

Affaire	Rapporteur spécial	Informations/Matériaux	Étapes

Remplir la colonne 'Affaire' avec la liste d'organisations répertoriées sous le titre 'Affaire' dans l'Outil Pédagogique 6.

Imprimer 6 exemplaires des tableaux disponibles aux adresses suivantes: www2.ohchr.org/english/issues/health/right/issues.htm www2.ohchr.org/english/issues/health/right/visits.htm

(Les informations de ces sites ne sont disponibles qu'en anglais. Une traduction de ces tableaux est jointe au Plan de Session de Formation).

Étape 1 Introduction & Objectifs (5 minutes)

Distribuer le Guide de la IFHHRO et les cartes rouges et bleues, puis expliquer aux participants que travailler à partir ce livret va leur permettre d'acquérir des connaissances sur le Rapporteur spécial sur le droit à la santé.

Étape 2 Quiz (25 minutes)

Annoncer aux participants qu'ils vont se familiariser avec le Rapporteur spécial des Nations Unies à travers un quiz.

Le Quiz se compose de cinq affirmations VRAI/FAUX, la réponse auxquelles se trouve dans le Guide de la IFHHRO. Les réponses et pages correspondantes du guides sont indiquées dans l'Outil Pédagogique 3.

Lire à voix haute les affirmations VRAI/FAUX une-à-une, en projetant les diapositives PowerPoint correspondantes. Pour chaque affirmation, demander aux participants de tendre une carte bleue s'ils pensent que l'affirmation est VRAIE et une carte rouge s'ils pensent qu'elle est FAUSSE. Lorsque tous les participants tendent chacun une carte, leur révéler la bonne réponse et les diriger vers la page correspondante dans le guide. Pour chaque affirmation, fournir aux participants des informations additionnelles sur le Rapporteur spécial.

Étape 3 Groupes de travail (30 minutes)

Résumer brièvement les trois aspects du travail du Rapporteur spécial (Rapports annuels, Missions de pays, et Requêtes individuelles). Annoncer aux participants que le Guide de la IFHHRO apporte un éclairage sur les manières dont les rapports annuels, les missions de pays et le mécanisme de requête individuelle peuvent être utiles à la société civile.

Diviser les participants en six groupes, et distribuer une liste d'affaires à chaque groupe, en en prévoyant plusieurs exemplaires. Expliquer que chacune des affaires décrit le profil d'une organisation qui serait susceptible de tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial. Pour chaque affaire, les participants doivent écrire les réponses aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?

Préciser aux participants qu'ils n'ont pas besoin de trop entrer dans les détails, mais que l'on attend simplement d'eux une réponse concrète à ces questions, et ce pour chacune des affaires.

Étape 4 Plénière (25 minutes)

Afficher les feuilles de tableau où les colonnes ont été dessinées à un endroit visible par tous. Remplir les colonnes avec les participants. Chacune des affaires a été étudiée par deux groupes ; demander aux groupes concernés d'annoncer leurs réponses et les comparer les unes aux autres.

L'Outil Pédagogique 6 présente des informations sur la situation de chaque affaire, ainsi que des suggestions de réponses. Les informations situationnelles de la seconde colonne fournissent des informations supplémentaires sur le lien existant entre les affaires et le travail mené par le Rapporteur spécial. Les suggestions de réponse exposées dans les autres colonnes peuvent servir à aider les participants à formuler leurs réponses ou à fournir des informations supplémentaires. Cependant, les participants peuvent parfaitement proposer des idées différentes de celles ainsi suggérées.

Étape 5 Conclusion (5 minutes)

Remarques conclusives:

- Il existe différentes manières par lesquelles les organisations de la société civile peuvent mettre à profit le travail du Rapporteur spécial (En s'appuyant sur le Guide de la IFHHRO, résumer brièvement comment les rapports annuels, missions de pays et requêtes individuelles peuvent chacun être utilisés par la société civile).
- La grande majorité des informations utiles sur le travail du Rapporteur spécial peut être trouvée sur internet. Néanmoins, le Rapporteur spécial peut être contacté directement pour certaines informations.

Outil Pédagogique 2 – Quiz (sans les réponses)

QUIZ

Idée de départ du test : J'ai déjà entendu parler du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé

Chacune de ces affirmations est VRAIE ou FAUSSE.

- 1. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé est employé par les Nations Unies.
- 2. Les acteurs de la société civile peuvent envoyer au Rapporteur spécial des suggestions à l'égard des rapports annuels à venir.
- 3. Pour que le Rapporteur spécial puisse visiter un pays, il faut que ce-dernier ait ratifié le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- 4. Les acteurs de la société civile sont autorisés à demander une entrevue avec le Rapporteur spécial lorsque celui-ci effectue une mission de pays.
- 5. Dans les rapports du Rapporteur spécial sur les enquêtes individuelles, les victimes présumées restent anonymes.

Outil Pédagogique 3 – Quiz (avec les réponses)

Chaque affirmation est VRAIE ou FAUSSE. Demander aux participants de lever une carte rouge s'ils pensent que l'affirmation est fausse et une carte bleue s'ils pensent qu'elle est vraie.

<u>Idée de départ du test, pour s'assurer que les participants ont compris le principe de la</u> session:

J'ai déjà entendu parler du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé

VRAI/FAUX

Affirmations:

1. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé est employé par les Nations Unies.

FAUX Guide page 6

2. Les acteurs de la société civile peuvent envoyer au Rapporteur spécial des suggestions à l'égard des rapports annuels à venir.

VRAI Guide page 10

3. Pour que le Rapporteur spécial puisse visiter un pays, il faut que ce-dernier ait ratifié le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

FAUX Guide page 17

4. Les acteurs de la société civile sont autorisés à demander une entrevue avec le Rapporteur spécial lorsque celui-ci effectue une mission de pays.

VRAI Guide page 19

5. Dans les rapports du Rapporteur spécial sur les enquêtes individuelles, les victimes présumées restent anonymes.

FAUX Guide page 23

Outil Pédagogique 4 – Groupes de travail : les affaires

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- En Afrique du Sud, une organisation de santé luttant contre la mortalité maternelle souhaite introduire une approche fondée sur les droits de l'homme dans ses programmes.
- En Australie, un institut de recherche mène des recherches sur l'accès des peuples autochtones au système de santé. De nombreuses données ont été rassemblées et démontrent l'existence d'inégalités dans l'accès à un soin de santé de qualité pour les peuples autochtones.
- En Namibie, un centre d'aide juridique traite d'une affaire où un employeur a engagé un médecin afin qu'il pratique des tests du VIH sur les employés sans que ceux-ci aient donné leur accord. Qui plus est, les résultats des tests ont été affichés publiquement.
- Au Mozambique, une organisation de droits de l'homme a découvert que le droit à la santé n'est pas entièrement couvert par les éléments relatifs à la santé de la nouvelle stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté.



GROUPE 2

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- En Syrie, une organisation environnementale étudie les effets de la contamination de l'eau cause par les déchets résultant de l'activité des moulins de l'industrie de l'huile d'olive. Les travaux de l'organisation ont révélé que, bien que le gouvernement connaisse l'impact négatif sur la santé de la contamination de l'eau, aucune mesure n'a été adoptée pour y remédier.
- Une **association médicale** souhaite informer ses membres sur l'importance du droit à la santé pour les professionnels de la santé.
- Au Guatemala, une organisation locale souhaiterait contrôler la mise en œuvre du droit à la santé par le gouvernement.
- En Pologne, une organisation de défense des droits milite pour un accès accru aux thérapies de substitution dans le traitement de la dépendance à la drogue.

GROUPE 3

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- Au Guatemala, une organisation locale souhaiterait contrôler la mise en œuvre du droit à la santé par le gouvernement.
- L'Association des infirmières d'Australie a mis en place un programme bénévole ouvert à ses membres qui désirent mettre leur compétence au service des groupes autochtones qui vivent dans des régions reculées manquant d'accès aux soins médicaux. Les infirmières qui ont participé à ce programme ont acquis une connaissance de première main sur les conséquences du manque d'installations médicales pour ces communautés isolées.
- En Pologne, une organisation de défense des droits milite pour un accès accru aux thérapies de substitution dans le traitement de la dépendance à la drogue.
- Au Myanmar, une organisation de droits de l'homme a envoyé une requête individuelle au Rapporteur spécial sur le droit à la santé au sujet de la situation de plusieurs prisonniers politiques qui se voient refuser des soins médicaux. Le Rapporteur spécial a réagit en envoyant une communication au gouvernement du Myanmar. Le gouvernement a répondu à cette communication en affirmant que les mesures nécessaires seraient prises. Plusieurs mois plus tard, l'organisation de droits de l'homme a observé que la situation ne s'était pas améliorée.



GROUPE 4

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- Au Mozambique, une organisation de droits de l'homme a découvert que le droit à la santé n'est pas entièrement couvert par les éléments relatifs à la santé de la nouvelle stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté.
- Une association médicale souhaite informer ses membres sur l'importance du droit à la santé pour les professionnels de la santé.
- En Australie, un institut de recherche mène des recherches sur l'accès des peuples autochtones au système de santé. De nombreuses données ont été rassemblées et démontrent l'existence d'inégalités dans l'accès à un soin de santé de qualité pour les peuples autochtones.
- En Bolivie, un hôpital souhaiterait mettre en place un bureau de droit à la santé et droits de l'homme afin de répondre aux problèmes de droits de l'homme rencontrés par les patients et par le personnel.

GROUPE 5

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- L'Association des infirmières d'Australie a mis en place un programme bénévole ouvert à ses membres qui désirent mettre leur compétence au service des groupes autochtones qui vivent dans des régions reculées manquant d'accès aux soins médicaux. Les infirmières qui ont participé à ce programme ont acquis une connaissance de première main sur les conséquences du manque d'installations médicales pour ces communautés isolées.
- En Afrique du Sud, une organisation de santé luttant contre la mortalité maternelle souhaite introduire une approche fondée sur les droits de l'homme dans ses programmes.
- Une **organisation internationale** développe des cours de formation destinés à familiariser les professionnels de la santé aux droits de l'homme.
- En Syrie, une organisation environnementale étudie les effets de la contamination de l'eau cause par les déchets résultant de l'activité des moulins de l'industrie de l'huile d'olive. Les travaux de l'organisation ont révélé que, bien que le gouvernement connaisse l'impact négatif sur la santé de la contamination de l'eau, aucune mesure n'a été adoptée pour y remédier.

GROUPE 6

Réfléchir à la manière dont les organisations ci-dessous pourraient tirer profit du travail mené par le Rapporteur spécial sur le droit à la santé en répondant, pour chacune, aux questions suivantes :

- 1. Quel aspect du travail du Rapporteur spécial est le plus pertinent pour cette organisation ? (Rapports annuels, Missions de pays ou Requêtes individuelles)
- 2. De quelles informations ou matériaux cette organisation nécessite-t-elle pour pouvoir mettre à profit le travail mené par le Rapporteur spécial ?
- 3. Quelles mesures cette organisation doit-elle mettre en œuvre pour pouvoir utiliser le travail du Rapporteur spécial ?
- En Bolivie, un hôpital souhaiterait mettre en place un bureau de droit à la santé et droits de l'homme afin de répondre aux problèmes de droits de l'homme rencontrés par les patients et par le personnel.
- En Namibie, un centre d'aide juridique traite d'une affaire où un employeur a engagé un médecin afin qu'il pratique des tests du VIH sur les employés sans que ceux-ci aient donné leur accord. Qui plus est, les résultats des tests ont été affichés publiquement.
- Une **organisation internationale** développe des cours de formation destinés à familiariser les professionnels de la santé aux droits de l'homme.
- Au Myanmar, une organisation de droits de l'homme a envoyé une requête individuelle au Rapporteur spécial sur le droit à la santé au sujet de la situation de plusieurs prisonniers politiques qui se voient refuser des soins médicaux. Le Rapporteur spécial a réagit en envoyant une communication au gouvernement du Myanmar. Le gouvernement a répondu à cette communication en affirmant que les mesures nécessaires seraient prises. Plusieurs mois plus tard, l'organisation de droits de l'homme a observé que la situation ne s'était pas améliorée.

Outil Pédagogique 5 – Liste complète des affaires

- En Australie, un institut de recherche mène des recherches sur l'accès des peuples autochtones au système de santé. De nombreuses données ont été rassemblées et démontrent l'existence d'inégalités dans l'accès à un soin de santé de qualité pour les peuples autochtones.
- L'Association des infirmières d'Australie a mis en place un programme bénévole ouvert à ses membres qui désirent mettre leur compétence au service des groupes autochtones qui vivent dans des régions reculées manquant d'accès aux soins médicaux. Les infirmières qui ont participé à ce programme ont acquis une connaissance de première main sur les conséquences du manque d'installations médicales pour ces communautés isolées.
- En Namibie, un centre d'aide juridique traite d'une affaire où un employeur a engagé un médecin afin qu'il pratique des tests du VIH sur les employés sans que ceux-ci aient donné leur accord. Qui plus est, les résultats des tests ont été affichés publiquement.
- En Afrique du Sud, une organisation de santé luttant contre la mortalité maternelle souhaite introduire une approche fondée sur les droits de l'homme dans ses programmes.
- En Pologne, une organisation de défense des droits milite pour un accès accru aux thérapies de substitution dans le traitement de la dépendance à la drogue.
- Une association médicale souhaite informer ses membres sur l'importance du droit à la santé pour les professionnels de la santé.
- En Bolivie, un hôpital souhaiterait mettre en place un bureau de droit à la santé et droits de l'homme afin de répondre aux problèmes de droits de l'homme rencontrés par les patients et par le personnel.
- En Syrie, une organisation environnementale étudie les effets de la contamination de l'eau cause par les déchets résultant de l'activité des moulins de l'industrie de l'huile d'olive. Les travaux de l'organisation ont révélé que, bien que le gouvernement connaisse l'impact négatif sur la santé de la contamination de l'eau, aucune mesure n'a été adoptée pour y remédier.
- Au Mozambique, une organisation de droits de l'homme a découvert que le droit à la santé n'est pas entièrement couvert par les éléments relatifs à la santé de la nouvelle stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté.
- Au Guatemala, une organisation locale souhaiterait contrôler la mise en œuvre du droit à la santé par le gouvernement.
- Une **organisation internationale** développe des cours de formation destinés à familiariser les professionnels de la santé aux droits de l'homme.
- Au Myanmar, une organisation de droits de l'homme a envoyé une requête individuelle au Rapporteur spécial sur le droit à la santé au sujet de la situation de plusieurs prisonniers politiques qui se voient refuser des soins médicaux. Le Rapporteur spécial a réagit en envoyant une communication au gouvernement du Myanmar. Le gouvernement a répondu à cette communication en affirmant que les mesures nécessaires seraient prises. Plusieurs mois plus tard, l'organisation de droits de l'homme a observé que la situation ne s'était pas améliorée.

Outil Pédagogique 6 – Les affaires : Situation et suggestions de réponse

Case	Situation	Rapporteur spécial	Informations / Matériaux	Mesures
Institut de recherche, Australie	Future mission de pays	Mission de pays	Dates de la mission Régions du pays visitées	Contacter le RS pour des informations Organiser des réunions Travailler en coopération
Association des infirmières d'Australie	Future mission de pays	Mission de pays	Sujets couverts	
Centre d'aide juridique, Namibie		Requête individuelle	Détails sur l'affaire	Soumettre la requête
Organisation de santé, Afrique du Sud	Sujet abordé dans un rapport antérieur et au cours d'une mission de pays en Inde	Rapport annuel / Mission de pays	Rapport annuel traitant de la mortalité maternelle Rapport de pays – L'Inde	Etudier comment appliquer en Afrique du Sud les recommandations adressées à l'Inde
Organisation de défense des droits, Pologne	Mission de pays abordant le sujet	Mission de pays	Rapport de pays et recommandations sur le sujet	Se servir des recommandations du Rapporteur spécial pour militer
Association médicale	Sujet abordé dans des rapports antérieurs	Rapports annuels	Rapports correspondants	Se servir des rapports comme source d'informations
Hôpital, Bolivie		Rapports annuels		
Org. Environnementale, Syrie		Requête individuelle	Détails sur l'affaire	Soumettre la requête
Org. De droits de l'homme, Mozambique	Sujet abordé dans une mission de pays antérieure	Mission de pays	Rapport de pays et recommandations sur le sujet	Rappeler au gouvernement les recommandations du Rapporteur spécial
Org. locale, Guatemala	Sujet abordé dans un rapport antérieur	Rapport annuel	Rapport annuel sur les outils de contrôle	Appliquer les informations contenues dans le rapport
Org. internationale de droits de l'homme	Sujet abordé dans des rapports antérieurs	Rapports annuels	Rapports correspondants	Se servir des rapports comme source d'informations
Org. de droits de l'homme, Myanmar	Requête individuelle antérieure	Requête individuelle	Nouveaux détails sur l'affaire	Envoyer des mises à jour au Rapporteur spécial